

LEVI STRAUSS & CO. (CANADA) INC.

C/O T27525 PO Box 4275, Postal Station A TORONTO, ONTARIO M5W 5V8

10331 4613 RT

INVOICE / FACTURE NO.

330097-0795

916266

10/23/19

MARK FOR / A L'INTENTION DE :

SHIP TO / EXPÉDIER A :

ACCEPTÊ

BILL TO / FACTURER A :

MARKS WORK WEARHOUSE LTD

30 1035 64TH AVE SE

CALGARY AB

CAN

T2H 2J7

(MASTER INVOICE)

YOUR ORDER NO. / VOTRE COMMANDE NO. 13008287	STORE DEPT. NO. NO. DU RAYON DU MAGASIN	SHIPPED / EXPÊDIÊ	CARRIER / TR	RANSPORTEUR	NO. CTNS. NBRE DE CAISSES	WEIGHT POIDS
DESCRIPTION		PRODUCT CODE CODE DU		UNITS SHIPPED UNITÉS EXPEDIEES	PRICE PRIX	AMOUNT MONTANT
HOUSEMARK GRAPHIC TEE HM SSNL		22489-0219-0		253	10.80	2.732.40

A 2% DISCOUNT OF \$61.69 WILL APPLY IF YOUR PAYMENT OF

\$3,025.93 IS RECEIVED ON OR BEFORE 11/08/19

 SUB TOTAL
 2,732.40

 HST
 355.22

 GST
 0.00

SUB INVOICE NOS: 455498 455499 455500 455501 455502 455503

SUB INVOICE NOS: 455504 455505 455506 455507 455508 455509

SUB INVOICE NOS: 455510 455511 455512 455513 455514 455515

SUB INVOICE NOS: 455516 455517

IF PAYMENT IS NOT FOR THE TOTAL DUE, CIRCLE UNPAID ITEMS AND PROVIDE DETAIL. / SI LE PAIEMENT NE COUVRE PAS LE MONTANT TOTAL ENCERCLER LES ARTICLES NON PAYÉS ET NOUS FAIRE PARVENIR LES DETAILS.

DUE DATES HAVE BEEN ADJUSTED TO ALLOW FOR SHIPPING TIME. / LA DATE DU RÈGLEMENT DE LA FACTURE TIENT MAINTENANT COMPTE DE LA PERIODE D'EXPEDITION.

TERMS: 2% - 15 (PROVIDED ACCOUNT IS CURRENT) NET 30 DAYS. UNLESS OTHERWISE STATED.

CONDITIONS: 2% - 15 (POURVU QUE LE COMPTE SOIT COURANT) MONTANT NET 30 JOURS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

PLEASE NOTE RETURNS MUST BE SENT TO: VEUILLEZ EXPÉDIER LES RETOURS A:

LEVI STRAUSS & CO. (CANADA) INC. 90 CLAIREVILLE DRIVE, REXDALE, ONT. M9W 5Y1
 TOTALS
 253
 \$3,087.62

ALL CLAIMS MUST BE MADE WITHIN 30 DAYS
TOUTE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE FAITE DANS TRENTE (30) JOURS
RETURNED MERCHANDISE WILL NOT BE ACCEPTED WITHOUT OUR PRIOR AUTHORIZATION.
AUCUN RETOUR DE MARCHANDISE N'EST ACCEPTÉ SANS AUTORISATION PRÉALABLE.

TERMS & CONDITIONS GOVERNING SALE

ORDER ACCEPTANCE

You (the "Buyer") shall accept and comply with all of the terms and conditions as set forth herein. These terms and conditions shall supersede and override any and all inconsistent terms or conditions embodied in any Buyer's purchase order, other similar documents or correspondence, or any other agreements, written or verbal. Only a written agreement signed by a duly authorized officer of Levi Strauss & Co. (Canada) Inc. (the "Seller") will indicate acceptance of any other terms and conditions. The Seller may, at its option, terminate the order and sale if the Buyer is in default on any payment.

TERMS & CONDITIONS

- 1. **TERMS**: Seller's standard terms of sale are 2% 15, Net 30 days from date of receipt of goods. Payment must be received by the Seller on or before the due date. The Buyer is not entitled to deduct from the amount to be paid to the Seller any costs or charges for freight, or any allowances, rebates or approved incentive amounts. The Seller reserves the right, on written notice to the Buyer, to change the terms of sale and the credit limit assigned, at its sole discretion, based on changing conditions reflected through regular credit analysis. All shipments will be made subject to the availability of merchandise and to the Buyer being in full compliance with all terms and conditions of previous purchases, and having met Seller's credit requirements as of the date of contemplated shipment of the goods.
- 2. PRODUCT DIVERSION: The Seller has an established policy of selling its products to Buyers in pre-approved locations who sell them directly to Canadian consumers. The Buyer hereby agrees to comply with such policy. Buyers who divert goods to unauthorized retail outlets will have their supply of products limited or discontinued.
- 3. PRICES: The price to be paid by the Buyer shall be the price for such goods in effect as of the scheduled ship date on the purchase order. All price changes are communicated, electronically or in writing, through the Sales Department. All prices, at point of billing, are net of applicable taxes including applicable sales tax and goods and services tax.
- 4. WARRANTY: The Seller prides itself on its reputation for high quality merchandise, and its guarantee of satisfaction carried on all first quality garments. All goods, other than irregulars, are guaranteed to be free from manufacturer defects in material or workmanship when shipped. The Buyer agrees to handle and store the merchandise safely and free from damage. Manufacturer defects are defined as any product not conforming to specification in terms of designated fabric, sundries, standards, construction, measurement and/or finish (beyond repair) that affects the overall appearance, serviceability and durability of a product. Although we endeavour to have stock run uniform both as to quality and colour, we do not guarantee any absolute standard. The Seller warrants that the merchandise meets Seller's quality control standards and is labeled in accordance with the requirements of federal law. The Buyer acknowledges that, except as expressly stated herein, all other conditions and warranties, including any implied by law, are excluded from this order and sale. The Seller's liability to the Buyer from any cause arising out of any order or sale shall be limited to the purchase price of the affected merchandise or, at the Seller's discretion, to the replacement of such merchandise. The Seller shall not be liable for indirect, special, consequential, or punitive damages.
- 5. RETURN GOODS POLICY: The Buyer does not have the right to return any goods without first obtaining a Return Goods Authorization from the Seller. A \$10.00 processing fee will be charged to the Buyer for each unauthorized return received by the Seller.
- 6. CLOSEOUTS AND IRREGULARS: Any such merchandise will be booked for "at once" delivery. Such sales will be made subject to availability including prior sale of such goods and shipped F.O.B. 90 Claireville Drive, Rexdale ON, M9W 5Y1. Freight is charged on all invoices. There are no warranties or guarantees as to quality in relation to irregulars or close-outs, which are purchased by the Buyer on an "as is" condition. The Buyer shall not sell irregulars as products of first quality emanating from the Seller and Buyer undertakes to notify its purchasers that such merchandise is irregular. All sales of closeouts and irregulars are final and no returns will be accepted.
- 7. ORDER CANCELLATIONS / MODIFICATIONS: The Buyer has no right to cancel an accepted purchase order. A request by the Buyer for cancellation of such an order may be accepted at the sole discretion of the Seller. If a request for cancellation or modification is received within 5 days of the requested shipping date, a \$1.00 per unit re-stocking charge will apply.
- 8. SHIPPING TERMS: Seller ships all orders prepaid (excluding closeouts and irregulars) F.O.B. 90 Claireville Drive, Rexdale ON, M9W 5Y1, and utilizes a skilled Transportation Department which determines the most direct and economical routes to handle the order. All goods are at the risk of the Buyer when delivered by the Seller to a carrier for delivery to the Buyer.
- 9. PERFORMANCE: Seller does not guarantee delivery on a specified date, but will use reasonable efforts to meet the Buyer's schedule. The Seller reserves the right to back order any portions of the order not in Seller's inventory at the time of shipment. The Seller shall not be responsible for any delay in performance due to strikes, delays in transportation, or other cause of any nature or kind beyond the reasonable control of the Seller. No handling or other charges may be levied by the Buyer against the Seller's account without the prior written authorization of the Seller.
- 10. CLAIMS / PROOF OF DELIVERY: All claims and requests for proof of delivery must be made in writing within 30 days of date of receipt of merchandise or invoice (whichever is earlier). All claims submitted after this timeframe will be rejected.
- 11. WAIVER AND AMENDMENT: The Seller may, in writing, waive any of the terms or conditions noted herein. Any such waiver will not prejudice the right to enforce any such term or condition on a subsequent occasion. The Seller may amend or add to these terms and conditions by written notice to the Buyer.
- 12. RETAIL PRICING POLICY: In compliance with the Competition Act, the Seller does not pre-ticket its merchandise (unless otherwise specified). The Seller may suggest retail prices to the Buyer by communication of a suggested retail price policy. However the Buyer is under no obligation to accept the Seller's suggested retail price, and the Buyer is at liberty to sell all such merchandise received from Seller at such price as the Buyer may determine. Buyer shall not endeavour to persuade Seller to control any of the Seller's customers' pricing policies either directly or indirectly.
- 13. JURISDICTION: The construction, validity and performance of these terms and conditions shall be governed by the laws of the Province of Ontario. The Buyer, and Seller agree that the courts of Ontario shall have exclusive jurisdiction to resolve and determine any issues arising out of the performance of this agreement.

MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À LA VENTE

ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Vous (I'« Acheteur ») acceptez les modalités et conditions générales stipulées à la présente et vous engagez à vous y conformer. Ces modalités et conditions générales auront préséance sur et remplaceront toute autre modalité ou condition incompatible avec celles-ci, contenues dans tout bon de commande, ou tout autre document ou écrit similaire, ou dans toute autre entente, écrite ou verbale. Seule une entente signée par un dirigeant dûment autorisé de Levi Strauss & Co. (Canada) Inc. (le « Vendeur ») pourra constituer une preuve de l'acceptation de toute autre modalité et/ou condition. Le Vendeur pourra, à son gré, résilier la commande et la vente advenant le défaut de l'Acheteur d'acquitter quelque somme que ce soit

MODALITÉS ET CONDITIONS

- 1. MODALITÉS DE PAIEMENT: Les modalités de paiement usuelles du Vendeur applicables à la vente sont 2 % 15 jours et net 30 jours depuis la date de réception des marchandises. Le paiement doit être reçu par le Vendeur le jour de l'échéance ou avant. L'Acheteur ne peut déduire aucune somme de quelque nature que ce soit, des sommes dues au Vendeur, ni à titre de frais de transport, d'allocation, d'escompte ou de montant incitatif autorisé. Le vendeur se réserve le droit, à son entière discrétion et en donnant préavis écrit à l'Acheteur, de modifier les conditions de paiement applicables à la vente ainsi que le montant du crédit autorisé en fonction d'un changement de circonstances révélé par une analyse de crédit périodique. Toutes les livraisons sont assujetties à la disponibilité des marchandises et conditionnelles à ce que l'Acheteur se soit absolument conformé à toutes les conditions générales applicables aux ventes antérieures et qu'il rencontre les exigences de crédit du Vendeur à la date prévue pour la livraison des marchandises.
- 2. DÉTOURNEMENT DE PRODUITS: Le Vendeur a une politique établie de vendre ses produits à des Acheteurs faisant affaires dans un emplacement pré-approuvé et vendant directement aux consommateurs canadiens. L'Acheteur s'engage à se conformer à cette politique. Les acheteurs qui détournent des marchandises vers des points de vente au détail non autorisés verront leur approvisionnement en produits réduit ou suspendu.
- 3. PRIX: Le prix payable par l'Acheteur sera égal au prix en vigueur des marchandises à la date prévue pour la livraison, telle qu'indiquée sur le bon de commande. Tous les changements de prix sont communiqués électroniquement ou par écrit, par l'entremise du service des ventes. Tous les prix, au lieu de la facturation, excluent les taxes applicables, y compris les taxes de vente et la taxe sur les produits et services applicables.
- 4. GARANTIES: Le Vendeur est fier de la réputation dont il jouit quant à la qualité supérieure de ses produits, et de sa garantie de satisfaction qu'il offre sur tous les vêtements de première qualité. Toutes les marchandises, sauf celles comportant des imperfections, sont, au moment de la livraison, garanties contre les défauts de fabrication résultant de la main-d'euver ou des marchandises et à ne pas les endommager. Les défauts de fabrication sont définis comme étant tout produit non conforme au devis en ce qui concerne le tissu ou les accessoires utilisés, les normes, la fabrication, les dimensions et /ou la finition (irréparable) qui affecte l'apparence, la facilité de l'entretien ou la durée de vie d'un produit. Bien que nous recherchions l'uniformité de tous nos produits quant à la couleur et la qualité, nous ne garantissons aucune norme absolue. Le Vendeur garantit que les produits respectent les normes de contrôle de la qualité du Vendeur et qu'ils sont étiquetés conformément aux exigences de la loi fédérale. L'Acheteur reconnaît que, sauf dans la mesure où il est autrement prévu de façon expresse en la présente, toutes les autres conditions et garanties, y compris celles découlant implicitement de l'application de la loi, sont exclues de la présente commande et de la présente vente. La responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur, pour quelque cause que ce soit découlant de toute commande ou de toute vente, sera limitée à un montant égal au prix d'achat des marchandises affectées ou, à la discrétion du vendeur, au remplacement desdites marchandises. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable pour dommages indirects, particuliers ou punitifs.
- 5. POLITIQUE DE RETOUR DES MARCHANDISES: L'Acheteur ne peut retourner aucune marchandise sans avoir préalablement obtenu du Vendeur une autorisation de retour de marchandises. Des frais d'administration au montant de 10 \$ seront imposés à l'Acheteur pour chaque retour de marchandise non autorisé par le Vendeur.
- 6. FINS DE LIGNE ET PRODUITS IMPARFAITS: Toute les marchandises de ce type seront offertes pour livraison « immédiate ». Pareilles ventes seront sujettes à la disponibilité des marchandises, y compris celles vendues antérieurement et livrées F.O.B. 90 Claireville Drive, Rexdale (ONTARIO), M9W 5Y1. Le coût du transport est indiqué sur toutes les factures. Aucune garantie relative à la qualité du produit ne s'applique aux produits imparfaits ou dont la fabrication est abandonnée, lesquels sont achetés « tels quels ». L'Acheteur ne pourra vendre les produits imparfaits comme s'il s'agissait de produits de première qualité provenant du Vendeur et l'Acheteur s'engage à aviser ses clients du fait que lesdits produits sont imparfaits. Toutes les ventes de produits en fin de ligne ou comportant des imperfections sont finales et aucun retour de marchandise ne sera accepté.
- 7. ANNULATIONS/MODIFICATIONS DE COMMANDE: L'Acheteur ne peut annuler un bon de commande accepté. Une demande, formulée par l'Acheteur, aux fins d'annuler telle commande, pourra être acceptée par le Vendeur, à l'entière discrétion de ce dernier. Si une demande d'annulation ou de modification est reçue à l'intérieur d'un délai de 5 jours de la date requise pour sa livraison, des frais de reconstitution de stocks à raison de 1,00 \$ l'unité s'appliqueront.
- 9. CONDITIONS DE LA LIVRAISON: Le Vendeur expédie toutes les commandes, acquittées à l'avance (exclusion faite des fins de ligne et des produits imparfaits) F.O.B. 90 Claireville Drive, Rexdale (ONTARIO) M9W 5Y1, et emploi un service de transport compétent qui détermine le trajet le plus court et le plus économique pour livrer la commande. L'Acheteur assume tous les risques en rapport avec les marchandises lorsque celles-ci sont livrées à un transporteur pour être livrées à l'Acheteur.
- 9. EXÉCUTION: Le Vendeur ne garantit pas la livraison pour une date définie, mais il emploiera des efforts raisonnables pour respecter les échéances de l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de ne pas livrer toute portion de la commande que le Vendeur ne détient pas en inventaire au moment de la livraison. Le Vendeur n'encourra aucune responsabilité pour tout délai d'exécution résultant de grèves, de transports en retard ou pour toute autre cause de quelque nature que ce soit hors du contrôle raisonnable du Vendeur. Aucun frais, de manutention ou autre, ne pourra être imposé par l'Acheteur au Vendeur ni imputé au compte du Vendeur sans que l'Acheteur n'ait reçu l'autorisation écrite préalable du Vendeur pour ce faire
- 10. RÉCLAMATIONS / PREUVES DE LIVRAISON: Toutes les réclamations et demandes de preuves de livraison doivent être faites par écrit à l'intérieur d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception des marchandises ou de la facture (à la première de ces deux dates). Toutes les réclamations soumises après l'expiration de ce délai seront refusées
- 11. RENONCIATION ET MODIFICATION: Le Vendeur peut, par écrit, renoncer à l'une ou l'autre des modalités et conditions stipulées à la présente. Toute telle renonciation sera faite sous réserve du droit du Vendeur d'exiger, à une occasion subséquente, l'application de tel terme ou condition. Le Vendeur pourra amender les modalités et conditions stipulées à la présente ou ajouter à celles-ci en donnant un avis écrit à cet effet à l'Acheteur.
- 12. POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE VENTE AU DÉTAIL: Conformément à la Loi sur la concurrence, Le Vendeur n'étiquette pas à l'avance ses marchandises pour y indiquer le prix de vente au détail (sauf indications à l'effet contraire). Le vendeur peut suggérer un prix de vente au détail à l'Acheteur en lui transmettant une politique applicable au prix de vente suggére. Toutefois, l'Acheteur n'est nullement tenu d'accepter le prix de vente suggéré et a l'entière discrétion de vendre toutes lesdites marchandises reçues du Vendeur aux prix que l'Acheteur choisit de déterminer. L'Acheteur ne tentera pas de convaincre le Vendeur d'exercer un contrôle, directement ou indirectement, sur les politiques d'établissement des prix des clients du Vendeur.
- 13. COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX ET LOI APPLICABLE: L'interprétation, la validité ainsi que l'exécution des modalités et conditions contenues à la présente seront régies par les lois de la province d'Ontario. L'Acheteur et le Vendeur conviennent que les tribunaux d'Ontario seront seuls compétents pour entendre et juger tout litige découlant de l'exécution de la présente entente.